

ORDRE DU JOUR

- 1 - Budget principal 2024 – Convention relative à la participation volontaire de fonctionnement allouée au Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde
- 2 - Attribution de chèques cadeaux aux agents
- 3 - Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes permanents
- 4 - Personnel communal – création de 7 emplois d’adjoints techniques en contrat d’accroissement saisonnier d’activité - Postes non permanents
- 5 - Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs - Création de postes non permanents
- 6 - Cession de parcelles BC114, BZ119, BZ122 et BZ25 au Département de la Gironde
- 7 – Convention de servitudes ENEDIS : parcelles BH302 et BH306
- 8 - Déclassement avec désaffectation à intervenir au plus tard le 15 Juillet 2025 des parcelles cadastrées section BH numéros 15p et 16p
- 9 - Vente des parties des parcelles BH15 et BH16 et d’une partie non cadastrée, d’une surface de 1 670 m²
- 10 - Vente des lots B et C à la Société Gestion Immobilière : projet lieu-dit « La Poste »
- 11 - Convention Territoriale Globale avec le partenaire institutionnel CAF, la Communauté de Communes du Val de l’Eyre et ses 5 communes membres : Le Barp, Salles, Saint-Magne, Belin-Beliet et Lugos – Autorisation de signature
- 12 - Mise en place de la tarification sociale au sein de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2024-2025
- 13 - Modification du règlement intérieur services restauration scolaire, accueil périscolaire, extrascolaire

Pour information :

- Décisions prises dans le cadre de l’article L. 2122-22 du CGCT
- Rapport d’activité 2023 du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre